

NEGLIGENCE ORGANISÉE.

Veut-on savoir comment on tenait les comptes sous l'administration Joly ? Pour s'édifier convenablement sur ce point, il n'y a qu'à prendre les aveux du gouvernement rouge.

M. Joly a admis lui-même dans la séance du 4 juin 1880, avoir payé à M. McGreevy, sans autorisation, la somme de \$50,000 ; ce montant n'était pas même entré dans les livres.

Une autre somme de \$94,000 avait également été payée, sans autorisation et sans les formalités même les plus ordinaires en matières de cette importance.

M. Scott avait acheté pour \$46,000 de matériel du chemin de fer toujours sans autorisation, et même sans constatation du fait ; on l'a su quand les comptes sont arrivés au gouvernement.

On voit que les journaux de l'opposition ont bonne grâce aujourd'hui à se plaindre de l'administration, et à l'accuser d'irrégularités.

L'EMPRUNT PROVINCIAL.

SON OBJET.

L'objet de cet emprunt se trouve entièrement expliqué, bien que d'une façon sommaire, dans le préambule du statut qui l'autorise et conçu comme ci-dessous :

ACTE pour autoriser l'émission de débentures provinciales pour le paiement des subsides accordés aux compagnies de chemins de fer et pour compléter le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental et pour d'autres fins.

C'est afin de rencontrer en effet les dépenses nécessitées par l'adoption de la nouvelle politique concernant l'établissement d'un réseau de chemins de fer, politique inaugurée par la Législature de 1868, mais compromise par l'administration libérale ; pour rembourser les \$169,000 représentant les 5 p. o/o que le gouvernement a retenus sur les subsides des diverses compagnies de chemins de fer, et qu'il devra rembourser, que cet emprunt fut résolu.

Depuis de nombreuses années, le développement des